



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2023\_011

Objet : Vote du compte de gestion - petr\_gevaudan

Séance du mercredi 21 juin 2023

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

**Présents :** Alain ASTRUC, Eve BREZET, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Gilbert GIRMA, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Noël

Présents : 12

LAFOURCADE, Thomas PIGNIDE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Jean-Claude SALEIL

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Représentés :**

**Excusés :** Bernard BASTIDE, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noel BRUGERON, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Jérémy PIC, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Samuel SOULIER, Michel THEROND, Christine VALENTIN

**Absents :** Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Joël ROUQUET, Francis SARTRE, Vincent SUDRE

**Secrétaire de séance :** Christine HUGON

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Le Conseil syndical réuni sous la présidence de POURQUIER Jean-Paul

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 21/06/2023  
048-200078343-20230621-DE\_2023\_011-DE

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

Certifié conforme,

A Marvejols, le 21 juin 2023



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère